

BTS METIERS DE L'ESTHETIQUE, DE LA COSMETIQUE ET DE LA PARFUMERIE RNCP 37375

I. Identification de la Formation

Intitulé de la formation

Brevet de Technicien Supérieur Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie.

Certification préparée

Diplôme d'État enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles sous le numéro RNCP 37375, de niveau 5 (120 ECTS).

- Certificateur : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Création de la spécialité : arrêté du 9 décembre 2022, modifié notamment par l'arrêté du 13 février 2025 relatif à la définition des épreuves et au règlement d'examen
- Date d'enregistrement au RNCP : 1er septembre 2023
- Date d'échéance de l'enregistrement : 31 août 2028
- Première session d'examen : 2025

Options proposées à l'École De Luca :

- Option Management
- Option Formation-Markes

Finalité de la formation

La formation prépare à l'obtention du BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie.

Elle vise à former des professionnels capables :

- D'exercer des responsabilités commerciales, managériales ou techniques
- De piloter ou développer une activité dans le secteur de l'esthétique-cosmétique-parfumerie
- De manager une équipe ou animer un réseau
- De concevoir et mettre en œuvre des stratégies commerciales adaptées

Le titulaire du diplôme occupe des fonctions d'encadrement intermédiaire ou de coordination au sein d'une structure du secteur.

Métiers visés

Selon l'option choisie, les titulaires peuvent exercer notamment les fonctions suivantes :

Option Management :

- Responsable d'institut ou de centre de profit
- Responsable de point de vente
- Responsable de secteur
- Manager d'équipe en institut, spa ou parfumerie
- Adjoint(e) de direction

Ils peuvent intervenir dans la gestion commerciale, le pilotage d'activité, le management des équipes et le développement stratégique.

Option Formation-Markes :

- Animateur(trice) de marque
- Formateur(trice) technique
- Conseiller(ère) expert(e)
- Responsable animation réseau
- Chargé(e) de développement commercial

Ils interviennent principalement dans l'animation commerciale, la formation des équipes de vente et la promotion de marque.

Secteurs d'activité

Les titulaires exercent principalement dans :

- Instituts de beauté et centres de bien-être
- Spas
- Parfumeries et enseignes spécialisées
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques
- Marques nationales ou internationales
- Structures de formation ou d'animation commerciale

Modalités de préparation de la certification

La formation est proposée par l'établissement :

- En alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)
- En formation initiale, organisée selon le calendrier de l'alternance

Une organisation mixte est possible :

- Première année en formation initiale
- Seconde année en alternance

sous réserve de contractualisation conforme à la réglementation en vigueur.

La formation est organisée sur une durée de deux années.

II. Objectifs de la formation

Objectif général

La formation a pour objectif de préparer les apprenants à l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie (BTS MECP).

Elle vise à former des professionnels capables d'exercer des responsabilités techniques, commerciales et managériales au sein d'une structure du secteur esthétique-cosmétique-parfumerie, avec un niveau d'autonomie correspondant à un diplôme de niveau 5.

Objectifs opérationnels

À l'issue de la formation, le titulaire est en capacité de :

- Concevoir et mettre en œuvre des prestations esthétiques expertes et innovantes
- Développer une activité commerciale en intégrant les enjeux économiques et environnementaux
- Manager une équipe ou animer un réseau selon l'option choisie
- Piloter un projet d'entreprise ou de service
- Conduire des actions de formation, de négociation ou d'animation commerciale
- Adapter son activité aux évolutions du marché et aux transitions écologiques

Développer des prestations esthétiques et des services de beauté et de bien-être respectueux des transitions écologiques

- Concevoir ou réaliser des prestations et services esthétiques innovants
- Concevoir ou réaliser une prestation utilisant des rayonnements ultra-violets (UV)
- Concevoir ou réaliser des démonstrations de techniques esthétiques innovantes
- Dynamiser l'offre commerciale et la relation client

Concevoir ou réaliser tout ou partie d'un projet d'une entreprise, d'un pôle d'activité ou d'un service

- Analyser les besoins d'une entreprise, d'un pôle d'activité ou d'un service
- Participer à la conception ou à la réalisation d'un projet en lien avec une entreprise dans le respect de la RSE
- Communiquer avec les différents services de l'entreprise et ses partenaires

Compétences spécifiques selon l'option choisie

Option A – Management

Le titulaire est en capacité de :

- Manager une entité commerciale dans le domaine de la beauté et du bien-être
- Concevoir le projet entrepreneurial et déployer le management stratégique
- Piloter le management opérationnel
- Gérer les ressources humaines
- Dynamiser un point de vente

Option B – Formation-Markes

Le titulaire est en capacité de :

- Animer, former et négocier dans le cadre de stratégies commerciales d'entreprises de beauté et de bien-être
- Négocier et développer l'activité
- Concevoir, réaliser et évaluer des actions de formation et d'animation
- Communiquer dans le cadre de la promotion d'une marque ou d'une entreprise
- Animer une équipe de conseillers de vente

III. Publics concernés et prérequis

Publics concernés

La formation BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie s'adresse :

- Aux titulaires d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat général, technologique ou professionnel)
- Aux titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur reconnu par l'État
- Aux candidats souhaitant accéder à des fonctions commerciales, managériales ou d'animation dans le secteur de la beauté et du bien-être

La formation est proposée :

- En alternance (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)
- En formation initiale organisée selon le calendrier de l'alternance

Prérequis

L'accès à la formation est conditionné à la détention d'un diplôme de niveau 4 minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est fortement recommandé que les candidats disposent :

- D'une formation préalable dans le domaine de l'esthétique
- D'une connaissance de l'environnement professionnel du secteur

La détention du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie est vivement conseillée afin de garantir la maîtrise des bases techniques et scientifiques nécessaires au suivi du BTS.

Pour les candidats ne disposant pas de ces acquis, il est recommandé d'intégrer une Prépa BTS, permettant :

- Une remise à niveau sur les matières scientifiques
- Une consolidation des connaissances liées à l'environnement esthétique
- Le passage du CAP Esthétique Cosmétique Parfumerie

Positionnement pédagogique

Un positionnement pédagogique préalable est obligatoire. Il permet d'évaluer :

- Les compétences et connaissances acquises antérieurement
- La cohérence du projet professionnel
- L'adéquation du parcours de formation proposé avec le profil du candidat

À l'issue de ce positionnement, des adaptations de parcours peuvent être envisagées, dans le respect du référentiel de certification et de la réglementation applicable.



Dispenses réglementaires et adaptations de parcours

Des dispenses d'unités ou d'épreuves peuvent être accordées conformément aux textes réglementaires en vigueur, notamment pour les candidats titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur.

Par ailleurs, des allègements de formation peuvent être étudiés au cas par cas, à l'issue du positionnement pédagogique, en fonction :

- Des diplômes détenus
- De l'expérience professionnelle antérieure
- Des compétences déjà acquises en lien avec le référentiel du BTS

Les dispenses et les adaptations de parcours sont formalisées avant l'entrée en formation et soumises, le cas échéant, à la validation des autorités compétentes.

IV. Modalités d'accès et délais d'inscription

Modalités d'accès à la formation

L'accès à la formation BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie s'effectue selon les étapes suivantes :

- Dépôt d'un dossier de candidature comprenant les éléments relatifs au parcours académique et au projet professionnel
- Étude du dossier par l'équipe pédagogique
- Entretien individuel, le cas échéant
- Réalisation du positionnement pédagogique obligatoire
- Validation de l'admission par la direction de l'établissement

Pour les candidats en alternance, l'admission définitive est conditionnée à :

- La conclusion d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- La conformité du contrat avec la réglementation en vigueur

Une organisation mixte est possible : la première année peut être réalisée en formation initiale et la seconde en alternance, sous réserve de contractualisation conforme.

Délais d'inscription

Les candidatures sont étudiées selon le calendrier fixé par l'établissement.

Les inscriptions peuvent être réalisées jusqu'à 7 jours avant le début de la formation, sous réserve :

- De la complétude du dossier administratif
- De la réalisation du positionnement pédagogique
- De la validation définitive de l'admission
- Le cas échéant, de la signature du contrat d'alternance

Certains délais réglementaires spécifiques peuvent s'appliquer en fonction du statut de l'apprenant ou des obligations administratives liées aux contrats.

Accès à l'examen

L'inscription aux épreuves du BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie est réalisée par l'établissement, conformément aux calendriers et procédures fixés par les autorités académiques compétentes.

Les épreuves certificatives sont organisées sous forme d'épreuves ponctuelles, conformément au règlement d'examen en vigueur. L'accès aux épreuves est conditionné :

- À la réalisation du parcours de formation prévu
- Au respect des obligations réglementaires liées au statut de l'apprenant
- À la validation, le cas échéant, des périodes en entreprise ou des activités professionnelles requises par le référentiel

Calendrier prévisionnel d'inscription à l'examen

Les périodes d'inscription aux épreuves du BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie sont fixées par les autorités académiques.

À titre indicatif, les inscriptions ont généralement lieu entre mi-octobre et mi-novembre, pour une session d'examen organisée entre mai et juin de l'année suivante, sans que ces périodes ne puissent être garanties, celles-ci restant soumises aux décisions des services académiques.

V. Tarifs et modalités de financement

Le coût de la formation et ses modalités de financement varient selon le statut de l'apprenant (formation initiale, apprentissage ou contrat de professionnalisation).

Formation initiale

En formation initiale, la formation fait l'objet de frais de scolarité, communiqués par l'établissement au moyen de la grille tarifaire en vigueur ou d'un devis. Le montant, les prestations incluses et les éventuels frais annexes vous sont précisés avant toute contractualisation.

Alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation)

En alternance, les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'opérateur de compétences (OPCO) de l'entreprise, selon le niveau de prise en charge défini par la branche professionnelle : la formation est gratuite pour l'apprenti (contrat d'apprentissage) ou financée par l'OPCO et/ou l'employeur (contrat de professionnalisation), sans reste à charge pour l'alternant. L'alternant perçoit une rémunération versée par l'entreprise d'accueil.

Information et accompagnement

Les conditions tarifaires et de financement sont communiquées sur simple demande auprès du secrétariat (03 20 06 88 14 – info@ecoledeluca.fr) ou consultables sur le site internet de l'établissement (ecole-esthetique-lille.com). L'équipe administrative accompagne les apprenants et les entreprises dans les démarches.

VI. Modalités pédagogiques

Organisation des enseignements

La formation BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie est organisée sur deux années.

Elle articule :

- Des enseignements professionnels
- Des enseignements généraux
- Des mises en situation professionnelles
- Des périodes en entreprise selon le statut de l'apprenant
- La conduite de projets en lien avec les blocs de compétences

Les enseignements sont construits à partir du référentiel national du BTS MECP et sont structurés autour :

- Du développement de prestations esthétiques et de services respectueux des transitions écologiques
- De la conception ou réalisation de projets d'entreprise ou de service
- Des compétences spécifiques liées à l'option choisie (Management ou Formation-Marketing)

Les modalités pédagogiques comprennent notamment :

- Des apports théoriques
- Des études de cas
- Des travaux dirigés
- Des mises en situation professionnelles
- Des projets appliqués
- Des entraînements aux épreuves certificatives

Pour les apprenants en formation initiale, le calendrier pédagogique est organisé selon le rythme de l'alternance afin de garantir une cohérence avec les exigences professionnelles du diplôme.

Moyens pédagogiques et techniques

La formation s'appuie sur des moyens pédagogiques et techniques adaptés aux exigences du référentiel du BTS MECP.

Les apprenants disposent notamment :

- De salles de cours équipées pour les enseignements généraux et professionnels
- D'un plateau technique conforme aux exigences professionnelles du secteur esthétique-cosmétique-parfumerie
- De matériels et équipements professionnels adaptés à la réalisation de prestations expertes
- De supports pédagogiques numériques et/ou papier
- D'outils numériques facilitant le suivi pédagogique et la mise à disposition de ressources
- D'un environnement professionnel permettant la mise en œuvre de projets et d'actions commerciales

Les équipements sont utilisés dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels.

Suivi et accompagnement pédagogique

Un suivi pédagogique est assuré tout au long du parcours de formation.

Il comprend notamment :

- Des bilans pédagogiques réguliers
- Des entretiens individualisés
- Un accompagnement dans la conduite des projets
- Un suivi des périodes en entreprise pour les alternants
- Des conseils de classe ou réunions pédagogiques

Le suivi vise à :

- Favoriser la progression des compétences
- Identifier les besoins d'accompagnement
- Adapter, le cas échéant, le parcours dans le respect du référentiel

Suivi en entreprise – Alternance

Pour les apprenants en alternance, le suivi en entreprise est formalisé et structuré.

Il comprend notamment :

- Au minimum deux visites en entreprise par année de formation, réalisées par un membre de l'équipe pédagogique
- Des échanges réguliers entre le centre de formation et le maître d'apprentissage ou le tuteur
- L'utilisation d'un livret d'apprentissage, permettant de suivre l'acquisition des compétences en lien avec le référentiel
- Une évaluation conjointe de la progression de l'apprenant

Ce suivi vise à garantir la cohérence entre les compétences développées en centre de formation et les missions confiées en entreprise.

Suivi en entreprise – Formation initiale (stages)

Pour les apprenants en formation initiale, des périodes de stage sont organisées conformément au référentiel.

Le suivi comprend :

- La signature d'une convention de stage
- Un suivi pédagogique pendant la période en entreprise
- Un compte rendu ou rapport de stage rédigé par l'étudiant
- Une évaluation réalisée par le tuteur en entreprise
- Une exploitation pédagogique du stage au retour en centre de formation

Ces périodes permettent à l'étudiant de mobiliser les compétences acquises en centre et d'enrichir son expérience professionnelle.

VII. Organisation de la formation

Organisation générale de la formation

La formation BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie est organisée sur deux années.

Elle est structurée autour :

- Des enseignements scientifiques et technologiques
- Des enseignements liés aux blocs de compétences professionnels
- Des enseignements transversaux (langue vivante, communication professionnelle, culture économique et managériale)
- Des projets professionnels en lien avec le référentiel
- Des périodes en entreprise selon le statut de l'apprenant

Organisation de l'alternance

Le parcours en alternance repose sur une alternance structurée entre :

- Des périodes de formation en centre,
- Et des périodes de formation en entreprise.

L'alternance permet à l'apprenant de :

- Mobiliser et approfondir en entreprise les compétences acquises en centre,
- Développer une posture professionnelle adaptée à des fonctions à responsabilités,
- Participer activement à la vie, à l'organisation et au développement de l'entreprise d'accueil.

Organisation des stages – Formation initiale

Pour les étudiants en formation initiale, des périodes de stage sont prévues conformément au référentiel du diplôme.

La durée totale des stages est de 12 semaines sur les deux années, réparties comme suit :

- 5 semaines en première année
- 7 semaines en seconde année

Adaptations de parcours

Des adaptations de parcours peuvent être envisagées à l'issue du positionnement pédagogique, notamment en cas :

- De dispenses réglementaires,
- D'allègements validés,
- Ou de situations particulières dûment justifiées.

Toute adaptation est formalisée avant l'entrée en formation, dans le respect du référentiel de certification et de la réglementation applicable.

VIII. Durées et répartition horaire

Durée de la formation

La formation est organisée sur deux années. La durée en centre varie selon le statut de l'apprenant :

Statut	Durée en centre (sur 2 ans)
Formation initiale	675 heures par année, soit 1 350 heures
Apprentissage	675 heures par année, soit 1 350 heures
Contrat de professionnalisation	1 200 heures réparties sur deux années

Répartition horaire

La répartition horaire en centre comprend :

- Les enseignements scientifiques et technologiques
- Les enseignements professionnels liés aux blocs de compétences
- Les enseignements transversaux

- Les travaux de projet
- Le soutien scolaire

En contrat de professionnalisation, le volume horaire global est ajusté et le volume consacré au soutien scolaire est réduit, tout en garantissant l'acquisition de l'ensemble des compétences prévues par le référentiel national.

Répartition horaire par blocs de compétences

La formation est structurée autour des blocs de compétences du référentiel. La répartition horaire détaillée par bloc et selon l'option choisie (Management ou Formation-Markes) est précisée dans les documents pédagogiques remis à l'apprenant et donnée à titre indicatif.

IX. Modalités d'évaluation & validation de la certification

Modalités d'évaluation en cours de formation

Tout au long du parcours, les apprenants sont évalués afin de mesurer la progression des compétences en lien avec les blocs du référentiel.

Les évaluations prennent notamment la forme de :

- Études de cas
- Travaux écrits et oraux
- Mises en situation professionnelles
- Évaluations pratiques
- Dossiers et projets professionnels
- Entraînements aux épreuves certificatives

Ces évaluations internes ont pour objectif de :

- Préparer aux épreuves nationales
- Identifier les axes de progression
- Accompagner la montée en compétences

Organisation des évaluations

Les évaluations sont organisées conformément au référentiel du BTS MECP. Elles sont planifiées dans le calendrier pédagogique et peuvent inclure :

- Des évaluations écrites
- Des soutenances orales
- Des présentations de projets
- Des mises en situation professionnelles

Les modalités d'organisation sont communiquées aux apprenants en début d'année scolaire.

Épreuves certificatives

Les épreuves du BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie sont organisées sous forme d'épreuves ponctuelles, conformément au règlement d'examen en vigueur.

Le détail des unités, leur nature, leur durée et leurs coefficients figurent dans l'arrêté du 13 février 2025 relatif à la définition des épreuves et au règlement d'examen du BTS MECP. Le texte officiel est consultable sur Légifrance.

Les modalités des épreuves sont définies par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et sont susceptibles d'évolution.

Validation de la certification

La certification est obtenue lorsque le candidat satisfait aux conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Elle peut être validée :

- Par l'obtention de l'ensemble des unités constitutives du diplôme
- Par la validation partielle d'unités, conformément aux dispositions réglementaires applicables

Chaque unité acquise est conservée selon les modalités définies par les textes en vigueur.

X. Accessibilité et personnes en situation de handicap (PSH)

La formation BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie est accessible aux personnes en situation de handicap.

Toute demande d'adaptation des modalités de formation, d'évaluation ou d'organisation peut être étudiée afin de favoriser l'accessibilité du parcours, dans le respect du référentiel de certification et des exigences réglementaires.

Les besoins spécifiques font l'objet d'une analyse individualisée, en lien avec l'équipe pédagogique, préalablement ou au cours de la formation.

Pour toute information ou demande relative à l'accessibilité de la formation, vous pouvez contacter le référent handicap de l'établissement : Valérie Weillaert – vweillaert@ecoledeluca.fr – 03 20 06 88 14.

XI. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats relatifs à la formation BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie sont suivis et analysés par l'établissement dans une démarche d'amélioration continue.

Ils portent notamment sur :

- Le taux de réussite à la certification,
- Le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la formation,
- Le taux de poursuite d'études,
- Le taux de rupture, le cas échéant.

Les données relatives à l'insertion professionnelle et à la poursuite de parcours sont issues :

- Des suivis réalisés par l'établissement,
- Des enquêtes menées auprès des anciens élèves,
- Et des données publiques disponibles, notamment celles publiées dans le cadre du dispositif InerJeunes, lorsque celui-ci est applicable.

Le détail des indicateurs, leur méthodologie de calcul et leur mise à jour sont consultables sur la page dédiée du site internet de l'établissement.

Les indicateurs sont mis à jour régulièrement et communiqués selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

XII. Débouchés & poursuites de parcours

Débouchés professionnels

À l'issue de la formation et après obtention du BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie (RNCP 37375), les titulaires peuvent exercer des fonctions à responsabilité intermédiaire dans le secteur de la beauté et du bien-être. Les débouchés varient selon l'option choisie.

Poursuites de parcours

Après l'obtention du BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie, les titulaires peuvent envisager :

- Une insertion professionnelle directe dans le secteur de l'esthétique, de la cosmétique ou du bien-être ;
- Une poursuite de formation, notamment vers :



- Un Bachelor dans le domaine du commerce, du management ou du développement d'affaires (par exemple un Bachelor Chargé d'Affaires Commerciales),
- Toute formation de niveau 6 compatible avec leur projet professionnel.

Spécialisation professionnelle

Les titulaires peuvent également préparer des certifications complémentaires, notamment :

- Le titre professionnel Praticien en Massage Bien-Être (RNCP 38447)
- Toute certification spécialisée dans le domaine du spa ou du bien-être

Ces parcours permettent :

- D'approfondir une expertise technique
- De diversifier les compétences professionnelles
- D'élargir les perspectives d'évolution

XIII. Documents contractuels annexés

Le présent programme de formation est annexé au document contractuel correspondant au statut de l'apprenant (contrat de scolarité, contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, ou procédure dématérialisée applicable).

Peuvent notamment être annexés au contrat ou mis à disposition de l'apprenant, selon la formule de formation suivie :

- Le calendrier prévisionnel de la formation, précisant que celui-ci peut être amené à évoluer en fonction des contraintes pédagogiques, organisationnelles ou réglementaires ;
- Le règlement intérieur de l'établissement ou le règlement applicable au dispositif concerné ;
- Le référentiel de compétences du BTS Métiers de l'Esthétique, de la Cosmétique et de la Parfumerie, consultable en ligne sur le site officiel de France Compétences ;
- Toute information relative aux modalités pédagogiques, organisationnelles ou administratives du parcours suivi.

Ces documents font partie intégrante du parcours de formation et sont communiqués à l'apprenant avant ou au début de la formation.